

**Nombre de  
membres en  
exercice:** 29

**Présents :** 24

**Votants:** 27

**Séance du mercredi 15 janvier 2020**

L'an deux mille vingt et le quinze janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 09 janvier 2020, s'est réunie sous la présidence de Michel MAFFRE.

**Sont présents:** Michel MAFFRE, Marie-José RUIZ, Pierre ROURA, Renée GARCI-NUNO, Régis CAYRO, Cédric DIXMIER, Sylvie ANGLADE, Serge BOBO, Michel AGINOR, Marie-Thérèse DURAND, Louis MARIBAUD, Jany BALENT, José BENKADOUR, Marie-Françoise BONNET, Jean-Louis CAPDEVIELLE, André CLERC, Monique VERDAGUER, Nicole DURAND, Josiane JEUNET, René MARTINEZ, Jean-Claude PRIVAT, Jérôme PALMADE, Martine GUERIN, Henri ROSIQUE

**Représentés:** Martine FOUGERIT, Estelle BLANC, Béatrice FABRE

**Absents ayant donné pouvoir:** FOUGERIT Martine par RUIZ Marie-José, BLANC Estelle par PALMADE Jérôme, FABRE Béatrice par ROURA Pierre

**Absents:** Amandine MARTINA, Emilie LECORRE

**Secrétaire de séance:** Marie-Thérèse DURAND

Approbation du compte rendu du 06 décembre 2019 à l'unanimité.

**Objet: Création d'un carré musulman - DE 2020 001**

Monsieur le maire informe l'assemblée de sa volonté de créer un carré musulman au sein du cimetière de la ville de Pia.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

**Objet: Convention partenariale entre la mairie et les représentants du culte musulman de Pia - DE 2020 002**

Cette convention permettra une gestion harmonieuse de l'espace confessionnel musulman de Pia.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

**Objet: Approbation du règlement intérieur du cimetière - DE 2020 003**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'approbation du règlement intérieur du cimetière.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

**Objet: Virement de crédit service assainissement - DE 2020 004**

Monsieur le maire informe l'assemblée de la nécessité d'effectuer des virements de crédits afin de régulariser certaines différences entre les imputations comptables du service assainissement. Il propose les virements suivants :

**En section de fonctionnement**

Imputations	Augmentation de crédit	Diminution de crédit
6061- Fournitures non stockés	11 000.00	
66111 - intérêts	16 000.00	
	<b>27 000.00</b>	
621 - Personnel extérieur au service		27 000.00
Total		<b>27 000.00</b>

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 27

Pour : 19

Contre : 8

Abstention : 0

Refus : 0

**Objet: Autorisation donnée au maire d'engager liquider et mandater des dépenses-  
DE 2020 005**

Le maire propose au conseil de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 827 627.35 €

Chapitres	Désignation des chapitres des dépenses	Rappel budget 2019	Montant autorisé (Maximum 25%)
204	Subventions d'équipement versées	15 000,00	3 750,00
21	Immobilisations corporelles	1 475 788,57	368 947,14
23	Immobilisation en cours	1 819 720,83	454 930,21
<b>TOTAL</b>		<b>3 310 509,40</b>	<b>827 627,35</b>

Résultat du vote : Adoptée  
Votants : 27  
Pour : 19  
Contre : 4  
Abstention : 4  
Refus : 0

**Objet: Garantie première demande - DE 2020 006**

Monsieur le maire expose au conseil en quoi consiste cette garantie à première demande.

La société Roussillon Aménagement avec laquelle nous travaillons sur le projet Coeur de Pia finalise l'acquisition de l'ancien intermarché. Les démarches avec la société immobilière européenne des mousquetaires (Intermarché) sont longues et difficiles. Afin de finaliser la procédure, cette société Intermarché demande à la mairie la mise en place d'une garantie à première demande. Cette garantie est un acte par lequel la collectivité s'engage à verser le solde du montant de la transaction au delà de 10 mois à partir de la signature de l'acte si la société Roussillon Aménagement devait connaître des difficultés.

Résultat du vote : Adoptée  
Votants : 27  
Pour : 23  
Contre : 4  
Abstention : 0  
Refus : 0

**Objet: Approbation de la convention avec COS de Pia - DE 2020 007**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'approbation de la convention à passer avec le COS.

Résultat du vote : Adoptée  
Votants : 27  
Pour : 23  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Refus : 4

**Objet: Approbation acompte subvention COS de Pia - DE 2020 008**

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver le versement d'un acompte de 15 000€ au COS de la ville de Pia.

Résultat du vote : Adoptée  
Votants : 27  
Pour : 27  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Refus : 0

**Objet: Approbation convention XIII baroudeurs - DE 2020 009**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'approbation de la convention à passer avec le XIII Baroudeurs.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

**Objet: Approbation demande de subvention XIII baroudeurs - DE 2020 010**

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver le versement d'un acompte de 15 000€ au XIII Baroudeurs.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

**Objet: Approbation convention avec le comité d'animation - DE 2020 011**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'approbation de la convention à passer avec le comité d'animation

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

**Objet: Approbation acompte subvention comité d'animation - DE 2020 012**

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver le versement d'un acompte de 6 000 € au comité d'animation.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

**Objet: Engagement partenarial avec les services de la direction générale des finances publiques - DE 2020 013**

Monsieur le maire soumet au conseil un engagement partenarial avec la direction générale des finances publiques qui porterait sur des actions précises visant à améliorer le fonctionnement et le lien avec l'administration fiscale.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

**Le point n° 07 : Modification de la liste électorale de la commission de contrôle électorale.**

Ce point n'a pas fait l'objet d'un vote car il s'agit d'une information à l'ensemble du conseil municipal.

Suite à l'élection de M. Serge Bobo en tant que adjoint délégué, il est nécessaire de modifier la composition la commission de contrôle électoral. Les élus qui occupent la fonction d'adjoint ne peuvent pas faire partie de cette liste.

La composition de la commission de contrôle électoral est fixée par l'article L.19 du code électoral. Les conseillers qui composent cette liste sont pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Monsieur Bobo Serge occupait la fonction de président de cette commission de contrôle. Mme Jany Balent assurera les missions de présidente de la commission électorale. Monsieur le maire informe également le conseil que M Aginor Michel intègrera cette liste puisqu'il est le suivant direct sur la liste des élus.

Michel MAFFRE  
Maire de PIA

